
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 4 septembre 2012 à 19 h
12125, rue Notre-Dame Est, salle 108**

PRÉSENCES :

Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Caroline Bourgeois, conseillère de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement

ABSENCES :

Monsieur le conseiller Mario Blanchet, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Daniel Le Pape, urbaniste, MBA, directeur d'arrondissement
Madame Dany Barbeau, avocate, directrice du bureau d'arrondissement et secrétaire d'arrondissement
Madame Sylvie Lalonde, secrétaire d'arrondissement substitut

CA12 30 09 0269

OUVERTURE - SÉANCE

À 19 h 05

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉ

Mot d'ouverture de la mairesse

En cette journée d'élection provinciale, **madame la mairesse Chantal Rouleau** souhaite la bienvenue à ses collègues, aux fonctionnaires et aux citoyens présents à cette séance. Plus particulièrement, elle tient à présenter et à souhaiter la bienvenue au nouveau directeur des Travaux publics, monsieur Yves Gravel, qui prend la relève de Monsieur Gaëtan Bégin, retraité récemment. **Madame Rouleau** a différents sujets d'intérêts à partager avec l'assistance. En premier lieu, elle mentionne qu'une élection partielle, pour combler le poste de conseiller de la ville dans le district de Rivière-des-Prairies occupé par madame Maria Calderone, se tiendra au cours de l'automne, la date n'a pas encore été fixée par le greffier. Au sujet du marché public du Bout-de-l'île, elle invite les citoyens à le fréquenter lors des deux prochaines fins de semaine. **Madame Rouleau** poursuit son intervention en mentionnant que le calendrier culturel de la saison automne 2012 est disponible dès maintenant sur le site Internet de l'arrondissement ou en version imprimée dans les installations municipales. Les citoyens sont invités à participer aux multiples activités culturelles offertes cet automne. En tout, c'est plus d'une centaine d'activités destinées aux petits comme aux grands qui les attendent. Sur le plan de la circulation, **madame Rouleau** mentionne qu'à la fin du mois d'août, l'arrondissement a procédé à l'installation de 80 balises flexibles aux abords de parcs et d'écoles pour accroître la sécurité des jeunes. Les balises seront aussi présentes sur plusieurs rues afin d'apaiser la circulation et de sensibiliser les automobilistes aux limites de vitesse en vigueur. De plus, les enfants de l'école Sainte-Maria-Goretti peuvent désormais bénéficier d'une traverse scolaire avec brigadier plus sécuritaire grâce à l'implantation, au cours de l'été, d'un feu de circulation ainsi que d'un feu de piétons à décompte numérique à l'intersection de la rue Notre-Dame Est et de la 83^e Avenue. Du côté de l'environnement, **madame Rouleau** annonce qu'à partir du 24 septembre 2012, les citoyens ne pourront plus utiliser leur ancien bac de 64 litres pour la collecte

des matières recyclables, mais les citoyens pourront conserver ces contenants pour toute autre utilisation personnelle. Pour maximiser la collecte des matières recyclables, l'arrondissement invite les citoyens qui n'ont pas reçu le bac roulant de 360 litres lors de la distribution massive au printemps 2011 à en faire la demande en communiquant avec le 311. Par ailleurs, la collecte des résidus verts reprendra pour l'automne tous les mercredis à compter du 26 septembre et ce, jusqu'au 14 novembre tout en rappelant les consignes. En terminant, **madame Rouleau** informe les citoyens que le Plan directeur de revitalisation pour le Vieux-Pointe-aux-Trembles sera déposé, pour adoption, lors de la présente séance. Cette planification, qui découle du Projet particulier d'urbanisme adopté en 2009, permet d'encadrer les différents projets de ce secteur notamment la Place publique et la maison du citoyen. La volonté de l'arrondissement est à l'effet de protéger et de mettre en valeur l'histoire et le patrimoine, de revitaliser et améliorer la qualité de vie du quartier, d'offrir une vitrine sur le fleuve et d'attirer les investissements.

10.01

CA12 30 09 0270

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 septembre 2012 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA12 30 09 0271

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2012, des procès-verbaux des séances extraordinaires du 9 juillet 2012 à 9 h et 9 h 15 ainsi que le procès-verbal de correction du 9 juillet 2012.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Trois citoyens font des interventions sur divers sujets, tels que :

Plainte concernant la malpropreté et les dépôts sauvages observés au parc naturel Francesco-lacurto et demande pour nettoyer le site;

Demande pour connaître les intentions de la Ville pour rendre le parc naturel Francesco lacurto plus agréable et sécuritaire, car la propriété limitrophe au parc subit des nuisances causées par les plantes sauvages envahissantes, les mauvaises herbes, et de plus, le parc qui est non clôturé présentent des problèmes de sécurité et de dangerosité pour les personnes qui s'y aventurent;

Réitération d'une plainte concernant un voisin dont les trois chiens causent nuisance et dépôt d'une pétition demandant que l'arrondissement applique le règlement à cet effet;

Remerciements formulés pour l'installation des balises sur la 52^e Avenue comme mesure d'apaisement de la circulation et pour la tenue du marché public à Pointe-aux-Trembles.

PÉRIODE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

La conseillère madame **Suzanne Décarie** invite les citoyens, si ce n'est déjà fait, à se prévaloir de leur droit de vote d'ici la fin de la période de votation de ce jour.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Des requérants déposent pour fins d'étude par les membres du conseil, les documents suivants :

Dépôt, par monsieur Sylvain Rosa, de quelques photos illustrant les nuisances causées par la portion naturel du parc Francesco-lacurto.

Dépôt, par monsieur Louis Desjardins, d'une pétition de 12 signatures demandant l'intervention de la ville de Montréal, pour faire appliquer le règlement afin de faire cesser les jappements inutiles causés par les trois chiens dont le propriétaire demeure sur la rue De Montigny à Pointe-aux-Trembles.

CA12 30 09 0272

ADOPTION - PLAN DIRECTEUR POUR LA REVITALISATION DU VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le Plan directeur pour la revitalisation du Vieux–Pointe-aux-Trembles de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles tel que présenté dans le document intitulé « Plan directeur pour la revitalisation du Vieux–Pointe-aux-Trembles » préparé par la Direction des travaux publics de l'arrondissement.

ADOPTÉ

12.01 1120443005

CA12 30 09 0273

PROMULGATION - DERNIER VENDREDI DE SEPTEMBRE ET LES DEUX JOURS SUIVANTS « JOURNÉES DE LA CULTURE » - ADOPTION - DÉCLARATION

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément fondamental et indissociable du développement des individus et de la collectivité;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a déjà manifesté, dans le cadre de sa résolution reconnaissant la culture comme quatrième pilier du développement durable et souscrivant aux objectifs de l'Agenda 21 de la culture, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel québécois s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine, au savoir et à la culture;

ATTENDU QUE les Journées de la culture confirme le rôle essentiel et de premier plan des institutions municipales dans le développement culturel soit par les bibliothèques et les maisons de la culture de l'arrondissement;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, par ses bibliothèques et ses maisons de la culture, participe activement aux Journées de la culture depuis leur fondation en 1997;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants dans le but de manifester sa volonté d'œuvrer activement et de manière tangible au développement culturel sur son territoire.

ADOPTÉ

15.01 1123179006

CA12 30 09 0274

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE HOLCIM (CANADA) INC. - TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE FLEXIBLE, DE TROTTOIRS ET BORDURES, DANS DES PORTIONS DES 1^{RE}, 2^E, 3^E, 6^E, ET 7^E AVENUES - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-ING12-19

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 2 186 100,28 \$ taxes incluses, pour l'exécution de travaux de reconstruction de chaussée flexible, de trottoirs et bordures, dans la 1^{re} Avenue entre les rues René-Lévesque et Ste-Catherine, la 2^e Avenue entre les rues de La Gauchetière et Ste-Catherine, la 3^e Avenue entre les rues René-Lévesque et Ste-Catherine, la 6^e Avenue entre les rues De Montigny et Ontario et la 7^e Avenue entre les rues Ste-Catherine et De Montigny dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais et accessoires, le cas échéant;

D'octroyer à Demix Construction, une Division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 2 186 100,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-ING12-19 (7 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

ADOPTÉ

20.01 1122726011

CA12 30 09 0275

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE HOLCIM (CANADA) INC. - TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE FLEXIBLE, DE TROTTOIRS ET BORDURES, DANS LA 40^E AVENUE ET LA 41^E AVENUE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-ING12-22

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 913 251,65 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux de reconstruction de chaussée flexible, de trottoirs et bordures, dans la 40^e Avenue de la rue de La Gauchetière à la rue Mazarin, et dans la 41^e Avenue de la rue Sherbrooke au boulevard Henri-Bourassa dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais et accessoires, le cas échéant;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Demix Construction, une Division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, soit au prix total approximatif de 913 251,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-ING12-22 (6 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

ADOPTÉ

20.02 1122726012

CA12 30 09 0276

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - CONSTRUCTION SOTER INC. - TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE FLEXIBLE, DE TROTTOIRS ET BORDURES, DANS LE BOULEVARD PERRAS ET DANS L'AVENUE ANDRÉ-AMPÈRE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-ING12-23

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

DE reporter cet item à la prochaine séance du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ

20.03 1122726013

CA12 30 09 0277

APPROBATION - BONIFICATION - CONTRIBUTION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE, NON RÉCURRENTE - ENTENTE ADMINISTRATIVE VILLE/MESS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES POUR LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver la bonification financière non récurrente de 16 380 \$ pour l'année 2012, à la Corporation de développement communautaire de Rivière-des-Prairies pour la Table de développement social de Rivière-des-Prairies, afin de mener à des projets de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale;

Le budget alloué demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec; le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel addenda. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales, dans certaines agglomérations.

ADOPTÉ

20.04 1103163004

CA12 30 09 0278

APPROBATION - BONIFICATION - CONTRIBUTION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE, NON RÉCURRENTE - ENTENTE ADMINISTRATIVE VILLE/MESS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE - CDC DE LA POINTE RÉGION EST DE MONTRÉAL - TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

D'approuver la bonification financière non récurrente de 16 380 \$ pour l'année 2012, à la CDC de la Pointe - Région Est de Montréal, pour la Table de développement social de Pointe-aux-Trembles, afin de mener des projets de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale;

Le budget alloué demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec; le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel addenda. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales, dans certaines agglomérations.

ADOPTÉ

20.05 1103163002

CA12 30 09 0279

APPROBATION - DEUX CONVENTIONS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES ET ÉQUIPE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - OCTROI - DEUX CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES ENTENTE VILLE-MICC - PROJET « JEUNES LEADERS 2012-2013 » - « INTERVENTION GANGS DE RUE 2012 » À RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver les deux conventions entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'accorder un soutien financier, non récurrent, de 40 000 \$ à l'organisme Équipe RDP pour le projet « Jeunes Leaders 2012-2013 », dans le cadre de l'entente Ville-MICC;

D'accorder un soutien financier, non récurrent, de 35 000 \$ à l'organisme Équipe RDP pour le projet « Intervention concertée Gangs de rue 2012 » dans le cadre du dossier prioritaire de lutte contre l'adhésion des jeunes aux gangs de rue 2012;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses sont entièrement assumées par le Service de la culture, du patrimoine, des sports, des loisirs et de la vie communautaire.

ADOPTÉ

20.06 1123163002

CA12 30 09 0280

APPROBATION - CONVENTION - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES ET LE CENTRE DES FEMMES DE MONTRÉAL-EST-POINTE-AUX-TREMBLES - PROJET « MA SEXUALITÉ M'APPARTIENT » - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - DOSSIER PRIORITAIRE DE LUTTE CONTRE L'ADHÉSION DES JEUNES AUX GANGS DE RUE 2012

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver la convention entre l'arrondissement et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'accorder un soutien financier, non récurrent, de 26 081,40 \$ à l'organisme le Centre des femmes de Montréal-Est-Pointe-aux-Trembles pour le projet « Ma sexualité m'appartient », dans le cadre du dossier prioritaire de lutte contre l'adhésion des jeunes aux gangs de rue 2012;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par le Service de la culture, du patrimoine, des sports, des loisirs et de la vie communautaire.

ADOPTÉ

20.07 1123163003

CA12 30 09 0281

MODIFICATION - CONVENTION - MARCHÉS PUBLICS DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - APPROBATION - CONTRIBUTION FINANCIÈRE, NON RÉCURRENTE - AUTORISATION - AFFECTATION DES SURPLUS DE GESTION - VIREMENTS DE CRÉDIT À CETTE FIN

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver l'amendement à la convention intervenue entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et « Marchés publics de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles » pour la tenue d'un marché public sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, quartier Pointe-aux-Trembles pour la saison estivale 2012;

D'octroyer une contribution financière additionnelle non récurrente de 10 000 \$ toutes taxes incluses le cas échéant, à l'organisme « Marchés publics de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles », tel que le prévoit la convention établissant les modalités et conditions de versement du soutien;

D'autoriser une affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 10 000 \$ et le virement de crédit nécessaire à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.08 1121652001

CA12 30 09 0282

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 18 juin 2012.

ADOPTÉ

30.01

CA12 30 09 0283

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE CIRCULATION

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion tenue le 13 juin 2012 du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.02

CA12 30 09 0284

DÉSIGNATION - LES ENCANS RITCHIE BROS AUCTIONEERS INC., IMPACT AUTO AUCTIONS ET LE CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS QUÉBEC - VENTE À JUSTE PRIX D'ÉQUIPEMENTS - PÉRIODE DU 1^{ER} OCTOBRE 2012 AU 31 DÉCEMBRE 2013

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser la vente aux enchères d'équipements non requise ou ayant dépassé leur vie utile ou étant hors d'usage par Les encans Ritchie Bros Auctioneers inc., Impact auto auctions et le Centre de services partagés Québec pour la période du 1^{er} octobre 2012 au 31 décembre 2013;

D'autoriser le directeur de la Direction des travaux publics à signer les documents de transfert de propriété.

ADOPTÉ

30.03 1124939003

CA12 30 09 0285

PRÉSENTATION - RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 JUILLET 2012 PROJETÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012 - ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES RÉELS AU 31 JUILLET 2012 COMPARÉ AVEC LE 31 JUILLET 2011

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de l'arrondissement au 31 juillet 2012;

DE prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de l'arrondissement au 31 juillet 2012 comparé au 31 juillet 2011.

ADOPTÉ

30.04 1120448006

CA12 30 09 0286

ACCUSÉ RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période des mois de juin et juillet 2012 et en matière de ressources financières pour la période du 27 mai au 30 juin 2012 et du 1^{er} au 28 juillet 2012, du dépôt des virements de crédits entre activités, effectués pour la période mois de juin et juillet 2012 ainsi que du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période mois de juin et juillet 2012.

ADOPTÉ

30.05 1124230007

CA12 30 09 0287

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA12-30047

Madame la conseillère de la ville Caroline Bourgeois donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de règlement numéro RCA12-30047 intitulé « Règlement sur l'occupation du domaine public pour une cour d'école réservée aux élèves du préscolaire et du primaire de l'école Leonardo da Vinci correspondant au lot portant le numéro 1 616 661 par la commission scolaire English-Montréal ».

Madame la conseillère de la ville Caroline Bourgeois demande dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.01 1120443009

CA12 30 09 0288

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - CONSULTATION PUBLIQUE - PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-77

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mardi 28 août 2012 relativement au projet de la Résolution numéro PP-77 intitulée « Projet particulier visant à permettre les usages bureau, entreposage intérieur, entreposage extérieur (véhicules routiers, équipement lourd), véhicules routiers (réparation et entretien) et l'installation d'une balance et de son bâtiment complémentaire sur les lots 3 564 417 et 1 505 792 compris dans la zone 581 à titre d'usages accessoires aux usages exercés sur le lot 3 564 418 compris dans la zone 582, et sur une partie du lot 1 505 792 compris dans la zone 581, à permettre des usages industriels sur le lot 3 564 418 et sur une partie du lot 1 505 792, à fixer une hauteur maximale d'entreposage et à permettre une voie d'accès d'une largeur maximale de 37 mètres au 10575, boulevard Henri-Bourassa Est - District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.02

CA12 30 09 0289

ADOPTION, AVEC MODIFICATIONS - SECOND PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-77

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'adopter, avec modifications, le second projet de la Résolution numéro PP-77 intitulée « Projet particulier visant à permettre les usages bureau, entreposage intérieur, entreposage extérieur (véhicules routiers, équipement lourd), véhicules routiers (réparation et entretien) et l'installation d'une balance et de son bâtiment complémentaire sur les lots 3 564 417 et 1 505 792 compris dans la zone 581 à titre d'usages accessoires aux usages exercés sur le lot 3 564 418 compris dans la zone 582, et sur une partie du lot 1 505 792 compris dans la zone 581, à permettre des usages industriels sur le lot 3 564 418 et sur une partie du lot 1 505 792, à fixer une hauteur maximale d'entreposage et à permettre une voie d'accès d'une largeur maximale de 37 mètres au 10575, boulevard Henri-Bourassa Est - District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.03 1123469029

CA12 30 09 0290

ADOPTION - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-75

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles possède déjà un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE cette résolution peut être adoptée conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 5 juin 2012 ainsi que l'adoption d'un second projet de résolution le 3 juillet 2012 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 20 juin 2012;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-75 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'assemblage, la transformation et l'agrandissement de trois (3) bâtiments, de même que l'occupation à des fins de buanderie industrielle et le réaménagement des terrains, situés aux 3551-75-85, 39^e Avenue, entre le boulevard Henri-Bourassa Est et la rue Sherbrooke Est – District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.04 1123469017

CA12 30 09 0291

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-76

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles possède déjà un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE cette résolution peut être adoptée conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 5 juin 2012 ainsi que l'adoption d'un second projet de résolution le 3 juillet 2012 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 20 juin 2012;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-76 intitulée « Projet particulier visant la transformation du bâtiment de même que le réaménagement du terrain situé aux 1300-1400, boulevard Saint-Jean-Baptiste - District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.05 1123469020

CA12 30 09 0292

DEPÔT - CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA12-E086

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par la secrétaire d'arrondissement, suite à la tenue du registre les 24, 25 et 26 juillet 2012 pour le règlement d'emprunt RCA12-E086 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 350 000 \$ pour l'acquisition de véhicules municipaux dans le cadre du programme de remplacement de véhicules ».

ADOPTÉ

40.06 1120493006

CA12 30 09 0293

DÉROGATIONS MINEURES - 16350, 16360, 16370, 16380 et 16390, RUE SHERBROOKE EST - LOT 4 785 535

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogations mineures. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 13 août 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver les dérogations mineures quant aux articles 182 (paragraphe 1) et 187 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à la configuration des unités de stationnement et à la largeur d'une voie de circulation dans une aire de stationnement pour un bâtiment multifamilial projeté aux 16350, 16360, 16370, 16380 et 16390, rue Sherbrooke Est, sur le lot 4 785 535 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies;

LE tout, tel qu'illustré sur le plan du sous-sol préparé par l'architecte, monsieur Louis Houle, en date 30 mai 2012, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 22 juin 2012, à savoir :

- Permettre un empiètement de 0,15 mètre sur une unité de stationnement, réduisant l'unité à 2,6 mètres de largeur sur une longueur de 0,3 mètre, plutôt qu'exiger une largeur de 2,75 mètres sur toute la longueur de l'unité de stationnement;
- Permettre une voie de circulation dont la largeur est de 2,6 mètres vis-à-vis des murs coupe-feu, au lieu de 5,5 mètres.

ADOPTÉ

40.07 1125270015

CA12 30 09 0294

DÉROGATION MINEURE - 12885, RUE JEAN-GROU - LOT 1 865 819

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogations mineures. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 13 août 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver la dérogation mineure, quant à l'article 231 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement au nombre minimal d'unités de chargement pour un bâtiment industriel situé au 12885, rue Jean-Grou, sur le lot 1 865 819 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles;

LE tout, tel qu'illustré sur les plans d'implantation et d'élévation préparés par l'architecte, madame Julie Lussier, en date du 29 juin 2012, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 5 juillet 2012, à savoir :

- permettre pour un établissement de la classe d'usages I.2 « Industrie moyenne » dont la superficie de plancher se situe entre 4 000 et 10 000 mètres carrés que le nombre minimal d'unités de chargement soit d'un (1) au lieu de deux (2).

ADOPTÉ

40.08 1125270013

CA12 30 09 0295

PIIA - 11185, RUE CLAUDE-MATHIAS-FANEF - DEMANDE D'AMENDEMENT - RÉOLUTION CA08 30 11 0479

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 13 août 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA08 30 11 0479 adoptée par le conseil d'arrondissement le 4 novembre 2008, ainsi que tous les amendements apportés à cette résolution par la suite, afin d'approuver, pour la construction du bâtiment résidentiel unifamilial projeté sur le lot 5 013 668, situé au 11185, rue Claude-Mathias-Fanef, dans la phase IV du projet résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, l'architecture du modèle « Isabella US38 », le tout, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 28 de la section 3 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé);

LE tout, tel qu'illustré sur l'élévation déposée et estampillée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 18 juin 2012.

ADOPTÉ

40.09 1123469032

CA12 30 09 0296

**PIIA - 16300 - 16340, RUE SHERBROOKE EST - LOT 4 785 534 - DEMANDE D'AMENDEMENT -
RÉSOLUTION CA11 30 12 0476**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 13 août 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA11 30 12 0476 adoptée par le conseil d'arrondissement le 6 décembre 2011, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 71 de la section 9 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), visant les plans pour la construction d'un bâtiment multifamilial projeté aux 16300 à 16340, rue Sherbrooke Est, sur le lot 4 785 534 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies;

LE tout, tel qu'illustré sur les plans d'élévations préparés par l'architecte, monsieur Louis Houle, en date du 14 août 2012, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 15 août 2012.

ADOPTÉ

40.10 1120826016

CA12 30 09 0297

PIIA - 12655, RUE SHERBROOKE EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 13 août 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans pour l'installation de cinq (5) enseignes pour un commerce situé au 12655, rue Sherbrooke, dans le district de Pointe-aux-Trembles;

LE tout, tel qu'illustré sur les plans préparés par la firme Daniel Provencher et Cie inc. soumis lors du dépôt de la demande d'autorisation d'affichage, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 19 juillet 2012.

ADOPTÉ

40.11 1120826015

CA12 30 09 0298

PIIA - 12900, BOULEVARD MÉTROPOLITAIN

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 13 août 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les PIIA de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), le plan d'aménagement d'une aire de stationnement projetée à l'arrière d'un bâtiment industriel situé au 12900, boulevard Métropolitain, sur le lot 1 505 810 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

LE tout, tel qu'illustré sur le plan d'aménagement préparé par l'architecte, madame Julie Lussier, en date du 15 août 2012, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 15 août 2012.

ADOPTÉ

40.12 1120826014

CA12 30 09 0299

**PIIA - 11216, RUE CLAUDE-MATHIAS-FANEF - DEMANDE D'AMENDEMENT - RÉOLUTION
CA08 30 11 0479**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 13 août 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA08 30 11 0479 adoptée par le conseil d'arrondissement le 4 novembre 2008, ainsi que tous les amendements apportés à cette résolution par la suite, afin d'approuver, pour la construction du bâtiment résidentiel unifamilial projeté sur le lot 4 286 710, situé au 11216, rue Claude-Mathias-Fanef, dans la phase IV du projet résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, l'architecture du modèle « Isabella US38 », et ce, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 28 de la section 3 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé).

LE tout, tel qu'illustré sur l'élévation déposée et estampillée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 18 juin 2012.

ADOPTÉ

40.13 1123469031

CA12 30 09 0300

PIIA - 555, 19^E AVENUE

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 13 août 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 122 de la section 17 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), le plan pour l'installation d'une enseigne pour un établissement scolaire situé au 555, 19^E Avenue, dans le district de Pointe-aux-Trembles;

LE tout, tel qu'illustré sur les plans préparés par la firme UN architecture, en date du 28 février 2012, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 28 février 2012.

ADOPTÉ

40.14 1120826013

CA12 30 09 0301

PIIA - 11934, RUE NOTRE-DAME EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 13 août 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 96 de la section 13 et à l'article 122 de la section 17 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), le plan pour l'installation d'une enseigne pour un commerce situé au 11934, rue Notre-Dame, dans le district de Pointe-aux-Trembles;

LE tout, tel qu'illustré sur le plan préparé par la compagnie *Enseignes décor design plus*, en date du 22 mai 2012, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 5 juin 2012.

ADOPTÉ

40.15 1120826011

CA12 30 09 0302

PIIA - 16350, 16360, 16370, 16380 et 16390, RUE SHERBROOKE EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 13 août 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 71 de la section 9 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans visant la construction d'un bâtiment multifamilial projeté aux 16350, 16360, 16370, 16380 et 16390, rue Sherbrooke Est, sur le lot 4 785 535 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies;

L'apparence du bâtiment est illustrée sur les plans et élévations préparés par l'architecte, monsieur Louis Houle, en date du 14 août 2012, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 15 août 2012;

L'implantation du bâtiment est illustrée sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean-François Dufour, en date du 18 juin 2012, minute 96.

ADOPTÉ

40.16 1120826017

CA12 30 09 0303

PIIA - 12675, RUE SHERBROOKE EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 13 août 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), un plan pour l'installation d'une enseigne pour un commerce situé au 12675, rue Sherbrooke Est, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

LE tout, tel qu'illustré sur le plan préparé par la firme Daniel Provencher et Cie inc. soumis lors du dépôt de la demande, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 6 mars 2012, de même que sur le croquis d'aménagement paysager préparé par la compagnie Club botanix plus déposé et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 10 juillet 2012.

ADOPTÉ

40.17 1120826004

CA12 30 09 0304

PIIA - 13701 à 13735, RUE FORSYTH

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 13 août 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), des plans relatifs à l'architecture et à l'aménagement de terrain dans un projet visant la reconstruction d'un ensemble de treize (13) bâtiments résidentiels et d'un (1) bâtiment socioculturel prévus aux 13701 à 13735, rue Forsyth, sur le lot 1 155 944 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles;

L'architecture des bâtiments est illustrée sur les élévations et les perspectives préparées par la firme Saia, Barbarese, Topouzanov architectes, datées du 19 octobre 2009 et estampillées par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 7 juin 2012 et du 20 juillet 2012;

L'aménagement du site est illustré sur le plan d'aménagement extérieur préparé par la firme Saia, Barbarese, Topouzanov architectes, daté du 19 octobre 2009 et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 7 juin 2012;

Les matériaux et couleurs retenus sont les suivants :

Matériau	Élément architectural	Couleur / compagnie
Brique	Façades	Jaune clair / 481-483 Velour A Orangé / Pago Velour A Rouge / Rubigo Velour A Rouge foncé / River Red Velour A Anthracite / Black Graphite Velour A de Belden
Béton teint	Fondation	Plume de corbeau Brun distingué Châtaigner Rousse Graine de citrouille de Sico
Aluminium	Portes et fenêtres	Noir
Bitume-élastomère	toit	Blanc

Des matériaux équivalents peuvent être utilisés, mais doivent au préalable être approuvés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ADOPTÉ

40.18 1120826012

CA12 30 09 0305

PIIA - 1300 à 1400, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 13 août 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), de même qu'à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'apparence du bâtiment et à l'aménagement du terrain dans le cadre des travaux de transformation autorisés par la résolution sur le projet particulier numéro PP-76, pour la propriété commerciale, située aux 1300-1400, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 1 093 085 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles;

LE tout, tel qu'illustré sur le plan de plantation et sur le plan des végétaux préparés par la firme d'architectes JBCA, soumis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 27 juillet 2012, de même que sur les perspectives et élévations, sur le plan des matériaux ainsi que sur le plan des phases préparés par la firme d'architectes JBCA, soumis et

estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 3 avril 2012.

ADOPTÉ

40.19 1123469033

CA12 30 09 0306

PIIA - 9199, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 13 août 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), des plans relatifs à l'implantation, à l'apparence du bâtiment et à l'aménagement du terrain d'un projet de construction d'un bâtiment d'habitation comportant 96 unités d'habitation sur quatre (4) étages autorisé par la résolution sur le projet particulier numéro PP-72, situé au 9199, boulevard Maurice-Duplessis à l'angle de la 50^e Avenue et de la rue Gabrielle-Roy, sur le lot projeté portant le numéro 4 976 389 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies;

LE tout, tel qu'illustré sur les plans (perspectives, élévations, aménagements paysagers, palettes végétales) préparé par la firme *Jutras architecture*, soumis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 20 juillet 2012, de même que sur le plan d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre M. Stéphan Roy, minute 53208, en daté du 19 octobre 2011 et modifié le 20 août 2012.

ADOPTÉ

40.20 1123469035

CA12 30 09 0307

RATIFICATION - PROGRAMMATION AMENDÉE - RÉOLUTION CA12 30 06 0190 - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - ORDONNANCES OCA12-(P-1)-001-A, OCA12-(V-1)-001-A, OCA12-(B-3)-002-A, OCA12 (C-4.1)-006-A ET OCA12-(RCA09-Z01)-001-A

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE ratifier la programmation amendée d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2012 (résolution préalable numéro CA12 30 06 0190 en date du 5 juin 2012);

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation amendée;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro OCA12-(C-4.1)-006-A, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation amendée;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel qu'amendé, article 20), l'ordonnance numéro *OCA12-(B-3)-002-A*, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation amendée;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro *OCA12-(P-1)-001-A*, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation amendée;

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel qu'amendé, article 315), l'ordonnance numéro *OCA12-(RCA09-Z01)-001-A*, permettant l'installation d'affichage, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation amendée;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1 tel qu'amendé, article 22), l'ordonnance numéro *OCA12-(V-1)-001-A*, permettant la circulation de véhicules hippomobiles, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation amendée;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public ».

ADOPTÉ

40.21 1121312003

CA12 30 09 0308

CIRCULATION - STATIONNEMENT - INSTALLATION D'ARRÊTS - 94^E AVENUE À L'INTERSECTION DU BOULEVARD PERRAS

Considérant la recommandation favorable des membres du comité de circulation lors de sa réunion du 13 juin 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'installer des arrêts sur la 94^e Avenue, directions nord et sud, de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts à chacune des approches de ce carrefour dans le but d'améliorer la sécurité et le confort de tous les usagers de l'intersection;

DE donner suite à la demande auprès de la Division du marquage et de la signalisation;

DE conserver en place toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.22 1125888013

CA12 30 09 0309

CIRCULATION - STATIONNEMENT - INSTALLATION D'UN PANNEAU D'ARRÊT SUR LA RUE ALBERT-LABERGE À L'INTERSECTION DE LA 15^E AVENUE - MARQUAGE DES LIGNES D'ARRÊTS À L'INTERSECTION DE LA 15^E AVENUE ET DE L'AVENUE AUGUSTE-PICCARD

Considérant la recommandation des membres du comité de circulation lors de sa réunion du 13 juin 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

À l'intersection de la 15^e Avenue et de la rue Albert-Laberge

DE ne pas donner suite à la requête d'installation d'arrêts sur la 15^e Avenue, car les critères prescrits par le ministère des Transports du Québec pour justifier l'installation d'arrêts sur chacune des approches ne sont pas satisfaits et les conditions de circulation qui ont été relevées à cet endroit ne démontrent aucune problématique de sécurité ou de vitesse.

À l'intersection de la 15^e Avenue et de l'avenue Auguste-Piccard

DE donner suite à la demande de marquage de lignes d'arrêts aux quatre approches du carrefour;

DE remplacer le panneau d'arrêt à l'approche sud par un panneau plus grand et de procéder à l'élagage des arbres afin d'améliorer la visibilité de ce panneau;

DE déplacer le panneau « terrain de jeux » et « limite de vitesse » en aval de l'intersection;

DE redresser le panneau d'arrêt à l'approche est du carrefour;

DE conserver en place toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.23 1125888012

CA12 30 09 0310

DEMANDE - REMPLACEMENT - RÉOLUTION NUMÉRO CA11 30 03 0082 - INSTALLATION D'ARRÊT TOUTES DIRECTIONS - INTERSECTION DE LA 41^E AVENUE ET DE L'AVENUE JOLIOT-CURIE.

Considérant la recommandation défavorable du comité de circulation à sa réunion du 28 septembre 2011;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE remplacer la résolution numéro CA11 30 03 0082 adoptée à la séance ordinaire du 11 mars 2011 du conseil d'arrondissement par le texte suivant :

DE ne pas donner suite à la demande d'installation d'arrêt, car les analyses effectuées à cet endroit ne satisfont à aucun des critères prescrits par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour justifier l'ajout d'arrêts obligatoires sur cette rue.

Toutefois, il est résolu :

DE faire les travaux de marquage pour une ligne d'arrêt sur l'avenue Joliot-Curie;

D'installer une ligne axiale sur la 41^e Avenue, à l'approche de l'avenue Joliot-Curie;

DE déplacer le panneau d'arrêt du lampadaire pour l'installer sur une tige afin que l'arrêt soit plus près de la chaussée (vérifier la possibilité d'installer un panneau d'arrêt de dimension plus grande);

DE demander au PDQ 45 d'effectuer une opération radar pour la vitesse.

ADOPTÉ

40.24 1112932005

CA12 30 09 0311

ENGAGEMENT - ARRONDISSEMENT - PRATIQUES DE GESTION OPTIMALE DES EAUX PLUVIALES (STORMCEPTOR) - REGISTRE D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN - PROJET D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT - NOUVEAU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL « POINTE-EST » - MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver l'engagement de l'arrondissement à entretenir les pratiques de gestion optimales des eaux pluviales (Stormceptor) et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien, conformément aux exigences mentionnées dans le formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout dans le cadre du nouveau développement résidentiel « Pointe-Est » du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉ

40.25 1124642008

CA12 30 09 0312

RECOMMANDATION - CONGÉDIEMENT ADMINISTRATIF - EMPLOYÉ COL BLEU - MATRICULE 100030718 - DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver le congédiement administratif d'un employé col bleu portant le matricule 100030718, de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, rétroactivement au 18 mai 2012.

ADOPTÉ

50.01 1122700005

CA12 30 09 0313

RECOMMANDATION - CONGÉDIEMENT ADMINISTRATIF - EMPLOYÉ COL BLEU - MATRICULE 100039170 - DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver le congédiement administratif d'un employé col bleu portant le matricule 100039170, de la Division de l'horticulture et des parcs de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, rétroactivement au 20 juillet 2012.

ADOPTÉ

50.02 1122700007

CA12 30 09 0314

ENTÉRINEMENT - TITULARISATION - CINQ EMPLOYÉS COLS BLEUS - PERMANENCE D'EMPLOI

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'entériner la titularisation de cinq (5) employés auxiliaires cols bleus en vue de la permanence d'emploi, dans le cadre du remplacement de cinq (5) employés titulaires de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

50.03 1122700006

CA12 30 09 0315

**RENOUVELLEMENT - MEMBRE CITOYEN DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRES-
POINTE-AUX-TREMBLES - COMITÉ DE CIRCULATION - MANDAT D'UNE DURÉE D'UN AN**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE renouveler le mandat de monsieur Alexandre Hamilton, comme membre citoyen, au sein du comité de circulation, pour une période d'une durée d'un an et ce, rétroactivement à compter du 5 juillet 2012.

ADOPTÉ

51.01 1121155011

CA12 30 09 0316

DÉSIGNATION - MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

DE désigner Monsieur Mario Blanchet, conseiller de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, maire suppléant d'arrondissement, pour la période allant du 5 septembre au 4 décembre 2012.

ADOPTÉ

51.02 1121155016

CA12 30 09 0317

LEVÉE - SÉANCE

À 19 h 55

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Dany Barbeau, avocate
Directrice du bureau d'arrondissement
et secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 octobre 2012.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Dany Barbeau, avocate
Directrice du bureau d'arrondissement
et secrétaire d'arrondissement